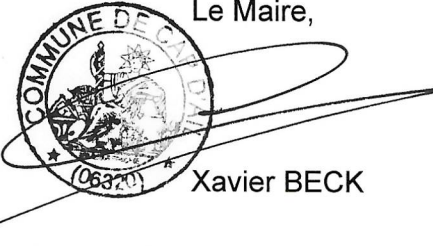


## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le 19 septembre 2023 à 18 h 30** en Mairie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
  
Xavier BECK

## ORDRE DU JOUR

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023.*

### **Administration générale**

- 1 - Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule équipé pour la police municipale
- 2 - Acquisition d'un piano pour la salle de spectacle communale de la Maison des Arts – Demande de subvention
- 3 - Modification de la durée du bail consenti par la commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'occupation des locaux municipaux de la résidence Victoria
- 4 - Convention de mise à disposition du Cercle des Salines au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale
- 5 - Avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du tennis municipal de l'arrière-plage Marquet
- 6 - Autorisation d'ester en justice suite aux infractions du code de l'urbanisme

### **Finances**

- 7 - Amortissement des subventions des exercices antérieurs – Autorisation à la Trésorerie d'effectuer des écritures d'ordre non budgétaires

### **Personnel**

- 8 - Modification du tableau des effectifs

### **Questions diverses**